



Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Ain – mardi 13 juin 2017

Présents : DASEN (à partir de 18h10), Secrétaire Général de la DSDEN (SG), Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST), Conseiller de Prévention Départemental (CPD), Assistante sociale des personnels, 3 élus FSU, 2 UNSA et 2 FO.

La séance commence à 14h. En raison de l'absence de la DASEN (réunion à Oyonnax, heure d'arrivée inconnue), l'ordre du jour se trouve modifié.

Déclaration liminaire de FO

Déclaration liminaire de l'UNSA

Déclaration FSU (sur le site FSU01): Mise en place des PPMS dans l'urgence et difficultés pour les personnels, DUER pas réalisé, demande de temps et de formation pour sa mise en place. Registres SST : ce qui remonte est inquiétant (manque de formation des personnels sur les registres et absence de réponse de la part des chefs de service). Réforme collègue a dégradé les conditions de travail et entraîné de la souffrance au travail. Nouveau décret dans la précipitation entraîne inquiétude. Demande d'un vrai débat sur l'organisation du travail, et sur le travail réel.

Ordre du jour initialement prévu :

1. Approbation du PV du CHSCTD du 16 mars 2017
2. Suivi des mesures préconisées lors des CHSCT précédents
3. Présentation du protocole en cas de suicide
4. Fiches SST et autres signalements
5. Bilan de la visite du collège de Pont-de-Vaux
6. Rapport annuel de l'ISST
7. Choix des visites de l'année scolaire 2017-2018 et calendrier prévisionnel
8. Préparation de la première visite de l'année scolaire 2017-2018
9. Calendrier prévisionnel des instances, visites, et formation des élus CHSCT 2017-2018
10. Mise à jour et/ou rédaction des DUER
11. Bilan de l'enquête PES
12. Questions diverses

Matin, en l'absence du DASEN

1. Approbation du PV du CHSCTD du 16 mars 2017

Une demande de modification : changer SE-UNSA en UNSA Education (adoptée).

2. Suivi des mesures

Il s'agit de demandes formulées par la FSU. Le 1^{er} point est abordé, les autres lorsque la DASEN sera présente.

- Bilan de la formation sur la Santé et Sécurité au Travail pour les PES (Professeurs des Ecoles Stagiaires) :

Le CPD explique qu'il s'agissait d'une plateforme « m@gistère » avec diaporama et forum pour les questions, temps de formation estimé 1h. Les PES ont reçu un message électronique dans leur boîte académique et un message de rappel dans les écoles pour les informer. 45 PES se sont connectés sur 200, il n'y a pas eu de question, le forum est toujours actif.

La FSU souligne la qualité du diaporama, mais trouve que le mode d'information utilisé n'est pas très concluant, car très peu de PES se sont connectés, et on ne sait même pas s'ils ont visionné le diaporama.

Le SG souligne que la question du moment de cette formation se pose, plutôt en T1 ou T2 car les PES ne sont pas disponibles pour ce genre d'information, ils n'ont pas tous la même quantité de travail car pas le même niveau de formation, certains finissant le master.

La FSU rappelle que statistiquement c'est pendant l'année de stage que les personnels sont les plus exposés à un arrêt de travail donc que ce ne serait pas judicieux de ne dispenser aucune formation pendant l'année de stage.

L'ISST abonde, estimant qu'il faudrait la faire en 3 volets : un PES est une personne qui arrive, donc un 1^{er} volet sur la posture et la responsabilité de l'enseignant est incontournable le plus tôt possible, **avant** qu'il prenne en charge une classe. Le 2^{ème} volet, à l'arrivée sur le lieu d'exercice doit être fait par le directeur (fonctionnement de l'école), car il n'y a que lui qui peut le faire. Le 3^{ème} volet serait plus général (ex : évacuation incendie, PPMS ...).

La FSU, en accord avec l'ISST, estime que la formation doit être effectuée sur le lieu de travail.

L'ISST ajoute qu'un texte est proposé sur l'accueil en établissement, c'est un guide pour donner cette information, la responsabilité est encore plus compliquée pour l'accueil en établissement professionnel.

Le SG remarque que c'est une proposition à faire aussi à l'ESPE.

- Réforme collègue :

Question de la FSU : La réponse à l'avis n°3 lors du CHCSTD du 6 déc 2016, voté à l'unanimité (inquiétude sur la surcharge de travail induite par la réforme), dit que les impacts seront éclairés par le biais de l'enquête QVT (Qualité de Vie au Travail). Où en est-on ?

Le CPD explique qu'une réunion a eu lieu le 7 juin, qu'il est beaucoup trop tôt pour tirer des conclusions. Une lecture des résultats bruts, chiffrés par établissement, bassin ou circonscription a été faite. Certains chefs d'établissement se sont inquiétés d'une éventuelle stigmatisation.

Il y a eu 3000 réponses sur 10000 avec une homogénéité des résultats, quel que soit le bassin.

La volonté est d'élaborer une prévention primaire en construisant des outils à partir des résultats.

L'ISST précise que pour cela il faut d'abord une échelle en fixant des niveaux de référence et en identifiant des signaux d'alerte pour intervenir. La diffusion des résultats n'est pas prévue. Les organisations syndicales sont représentées dans le GT.

La FSU souligne que, pour que les personnels y trouvent du sens et continuent à répondre à cette enquête, il faut faire un retour et donner des explications de à quoi ça peut servir même sans donner de résultats.

L'ISST propose d'expliquer que les réponses à l'enquête ont permis de déceler des choses qui permettent un travail de prévention dans tel et tel secteur.

Le CPD signale que ce retour a été acté dès le 1^{er} GT, avant la généralisation de l'enquête, mais que la forme

n'est pas encore décidée.

La FSU rappelle qu'elle souhaite que le CHSCTD soit tenu au courant des travaux.

- Démissions dans l'Ain

Le SG donne le nombre de démissions dans le 2nd degré (6 dont 2 stagiaires) puis dans le 1^{er} (15 dont 4 stagiaires) jusqu'au 31 août 2017.

- Laboratoire de chimie du lycée Lalande.

A la question de FO qui demande si les deux devis ont été reçus, le SG répond que non. FO rappelle que les textes disent que la sécurité des personnels est de la responsabilité de l'employeur, donc que c'est le rôle de la DASEN de s'en inquiéter. L'ISST dit qu'il faut voir avec le chef d'établissement. FO constatant que le chef d'établissement fait tout ce qu'il peut mais que ça n'avance pas, propose un avis. Le SG déplore que l'instance CHSCT soit détournée car cet avis est hors cadre. La FSU rappelle que cette question est importante, que ça fait un moment que c'est évoqué mais s'interroge sur l'opportunité de poser cet avis ; il n'est pas du rôle du CHSCT d'examiner des devis... L'UNSA souligne qu'il faut poser la question en CA car il y a les représentants de la région et des parents.

Avis n°1 déposé par FO (adopté par 2 Pour et 5 Abstentions)

Considérant l'importance et l'urgence du dossier sur le laboratoire de chimie du lycée Lalande pour la santé et la sécurité des usagers, le CHSCTD de l'Ain demande qu'on porte à sa connaissance les deux devis relatifs aux deux solutions envisagées par la Région.

4. Fiches SST et autres signalements

Le CPD constate une grosse augmentation du nombre de fiches du fait de la dématérialisation des registres : 26 signalements SST dont 14 du même établissement. Il y a aussi 4 fiches papiers transmises en copie, mais on ne sait pas si elles ont été vues par le chef d'établissement ou pas.

3 fiches DGI sont des erreurs d'orientation (pas de danger grave et imminent).

Il y a très peu de réponses et une très mauvaise utilisation des registres, utilisés comme un forum. Le CPD en déduit que l'information sur ces registres n'est pas bien passée, qu'il y aura à communiquer sur les registres en eux même et sur leur utilisation, mais aussi communiquer sur le traitement de ces signalements. Il est envisagé de communiquer auprès des IEN et des chefs d'établissement pour leur rappeler de répondre aux fiches.

La FSU rejoint le CPE sur nombres de ces conclusions mais a une autre lecture pour les fiches du collège de Meximieux : si certaines ont servi d'échange entre personnels ce n'est le cas que de quelques-unes ; les autres révèlent de réels risques, et sont des appels au secours.

La FSU est frappée aussi par l'absence de réponses, c'est une question qui a été évoquée le 16 mai au niveau académique ; les IEN de la Loire découvraient qu'ils devaient répondre et il a été décidé dans cette réunion un courrier en direction des chefs d'établissement et une information des IEN.

Elle souligne un thème qui ressort très fortement, celui des élèves à comportement inapproprié et l'objet des fiches le plus fréquemment choisi, « charge mentale ».

Le SG et le CPD conviennent qu'il y a des ajustements de paramétrage à faire.

L'ISST pointe qu'on ne voit pas si le problème est résolu ou pas.

FO s'étonne de la mésentente apparente sur les fiches papier.

Le SG rappelle que le formulaire papier doit toujours être disponible, que les personnels peuvent l'utiliser et que la fiche papier du guide juridique est bien faite car il y a les cases « observation du supérieur hiérarchique » et « observation du CHSCT ». Un modèle est sur le site académique.

FO souligne qu'il est normal qu'en CHSCT on examine tous les registres et qu'on puisse émettre des avis et communique 4 fiches sur le gymnase de Bagé-la-ville car il n'y a pas d'alarme reliée à l'établissement.

L'ISST explique qu'aucun texte réglementaire n'impose si ça doit être connecté ou non, il faut que le chef d'établissement réfléchisse avec le propriétaire.

FO remarque que le problème, c'est que ça ne bouge pas.

L'ISST estime que le problème n'est pas la technique mais les moyens financiers.

L'UNSA précise que si le chef d'établissement a fait la demande dans le cadre du PPMS, il sera doté. Il y a déjà eu une vague de dotations pour les 1^{ères} demandes et que les registres dématérialisés sont un progrès car les membres du CHSCT ont maintenant connaissance des fiches avant la séance. L'UNSA remarque que pour les fiches de Meximieux, il n'y a pas de réponses alors que des choses sont mises en place, et demande des informations. L'UNSA se joint à la FSU sur les fiches mentionnant des élèves à comportement inapproprié qui n'ont pas de réponses non plus et propose un avis demandant une formation particulière pour l'inclusion scolaire car les fiches révèlent un niveau de RPS important.

Le CPD précise que le CHSCT de la Loire a établi un protocole pour les Elèves à Besoins Educatifs Particuliers (EBEP) et que le Rhône travaille aussi sur le sujet.

Le SG déclare que les notifications MDPH se font en flux tendu, donc qu'on ne peut pas savoir d'avance qui aura besoin de formation. Le médecin de prévention souligne que la notion de handicap ne se limite pas à ceux qui ont une notification. FO rappelle que de nombreux RASED sont incomplets dans le département et qu'en ITEP, EREA ..., l'inclusion « à tout va » provoque des dégâts.

Le SG souligne que l'inclusion et les établissements spécialisés sont deux choses différentes.

Avis n°2, proposé par l'UNSA (Adopté par 5 pour et 2 Abstentions) :

Le CHSCTD01 agit pour faire réussir l'inclusion, pour faire reconnaître l'engagement des personnels et entendre les besoins quand les difficultés se cristallisent. Il interpelle donc l'Administration sur les améliorations nécessaires pour favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap, notamment en mettant en place des actions de formation des collègues accueillant ces élèves dans leurs classes et des collaborations renforcées avec les professionnels de la santé.

Concernant les fiches des écoles « les Dîmes » et « les Arbelles » relatant des agressions, insultes et menaces, FO demande la protection fonctionnelle de la rectrice et qu'un rappel à la loi soit fait aux familles.

Le CPD déclare ne pas être en mesure de contacter tout le monde pour connaître chaque réponse apportée aux fiches du fait de leur nombre.

Le SG renchérit en disant que le CHSCT n'est pas là pour apporter des solutions à des problèmes locaux mais pour dégager des tendances générales et des réponses utiles à tous.

FO dit que d'après le guide juridique (article 3 du décret), c'est le rôle du CHSCT.

Le SG s'emporte et déclare que ce sera sans lui, car il peut y avoir 500 cas à examiner.

L'ISST rappelle que l'article 3 ne concerne pas le public, mais le privé.

Le ton monte, la séance est suspendue.

Suspension à 16h05

Reprise à 16h20

6. Rapport annuel de l'ISST

L'ISST fait le bilan de son activité de l'année 2015-2016.

Activités principales :

26 % contrôle (inspection ou visite simple) ou conseil

37 % Autres activités

13 % Coordination académique des risques majeurs

6 % Formation

9 % Obligations institutionnelles : réunions, CHSCT, groupes de travail.

7 % Actions dans le domaine pédagogique

Il précise quelques points :

- les CHSCT (départementaux, académique, CNED, région,...) commencent à prendre beaucoup de temps, il a participé à 13 réunions sur 18 (2/4 dans l'Ain) et à 5 visites sur 10 (1/2 dans l'Ain) ;
- ne pas confondre visite et inspection : une visite est à la demande de l'établissement et donne lieu à des conseils ;
- 9 inspections cette année, aucune dans l'Ain ;
- le Document Unique est peu compris. Quand les personnels s'en emparent, c'est complet et utile sinon il est mal utilisé et c'est du « remplissage » ;
- il y a encore beaucoup de travail sur les produits dangereux à faire dans les laboratoires ;
- les Assistants de prévention dans les EPLE n'y arrivent plus, même avec une formation, et l'éducation nationale n'a pas la responsabilité de ces personnels ;
- le Conseiller de prévention départemental dispose d'un temps insuffisant pour assurer ses missions (La recommandation ministérielle est de disposer de 100%, c'est seulement 50% dans l'Ain).

La FSU remercie l'ISST pour la richesse du rapport, et remarque que :

- la problématique de la formation est récurrente ;
- un guide pour le DUER n'est pas suffisant, qu'il ne faudra pas oublier dans les unités de travail les personnels qui ne sont pas « installés » comme les remplaçants ou ceux qui travaillent dans plusieurs établissements, les AED ...

La FSU demande si dans le CHSCT du CNED, la problématique du travail sur écran est traitée.

L'ISST répond que oui, l'ergonomie aussi, ça a donné lieu à des préconisations, ils ont fait venir des spécialistes pour réaménager les bureaux mais il n'y a pas de documents.

La FSU espère que c'est consigné dans les PV car ça serait intéressant pour nos travaux sur le numérique.

Concernant les produits CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Toxiques), l'ISST énonce que s'il n'y a pas de substitut possible, il faut au moins faire une déclaration pour pouvoir faire un repérage des personnes exposées et qu'il doit y avoir une traçabilité de l'exposition, le problème c'est qu'il n'y a pas de médecin pour le faire. Le médecin de prévention rappelle qu'il y a une dizaine d'années, une tentative de mise en place de ce dispositif de repérage a été faite, les fournisseurs devant donner une fiche par produit mais que ça n'a pas fonctionné.

L'ISST souligne qu'il y a maintenant un peu plus d'inventaires et qu'avec un peu plus d'information et de formation ça devrait mieux marcher.

FO demande s'il est utile de faire remonter les fiches de produit CMR.

L'ISST répond que c'est une obligation pour que le médecin puisse mettre l'information dans le dossier de l'agent. Le médecin de prévention souligne qu'il n'est pas toujours simple de faire l'inventaire des produits car il y a souvent des vieux flacons non étiquetés. L'ISST répond que c'est de moins en moins le cas car il y travaille.

La FSU demande si l'ISST mène des visites ou inspections avec l'angle des RPS (Risques Psycho-Sociaux).

L'ISST répond qu'il fait aussi des inspections de 3 jours quand il y a un problème déclaré et que ça touche plusieurs personnes. Dans ce cas-là, il reçoit chaque personnel en entretien individuel d'une vingtaine de minutes, et il écrit deux rapports : le rapport habituel et un plus confidentiel avec les détails et des pistes pour faire cesser le problème. L'enquête QVT se donne pour mission d'intervenir avant.

5. Bilan de la visite du collège de Pont de Vaux

Le secrétaire du CHSCT (FSU) dresse un bilan de la visite, qui a été particulièrement dense. De nombreuses problématiques notamment à cause des locaux très anciens (1680) et peu restructurés vers 1980 se dégagent.

- Problèmes d'odeurs
- Nuisances sonores (hall, réfectoire, gymnase)
- Sécurité : portail fournisseur défaillant
- Infirmerie : problème de l'emplacement et pas d'équipement
- État général des locaux et du matériel
- Problèmes dus à la dérogation accessibilité, avec un impact très négatif sur les conditions de travail de certains personnels
- Absence de moyens de communication pour les enseignants d'EPS
- Absence de poste de principal-adjoint, qui augmente la charge de travail de tous
- Méconnaissance par les personnels de la santé et sécurité au travail
- Mise en place de la réforme des collèges : des personnels en grande détresse, alors que tous ont dit que l'ambiance était sereine dans l'établissement

FO juge que 3 points se dégagent : nécessité de la construction d'un nouveau collège, de la création d'un poste de principal-adjoint pour soulager le gestionnaire et changer les préfabriqués car insalubres et ne peuvent pas être utilisés.

Rapport adopté.

Préconisations adoptées par le CHSCTD01:

Etat général des locaux et du matériel.	Dresser avec la collectivité propriétaire un état des lieux approfondi sur l'état des locaux et sur les besoins matériels en vue d'améliorer la situation
Portail « fournisseur » : problème de sécurité	Evoquer avec la collectivité propriétaire la sécurisation du portail « fournisseur »

Portail « fournisseur » : problème de sécurité	Engager une réflexion sur la circulation des élèves vers l'extérieur de l'établissement, pour les séances d'EPS, notamment
Problèmes dus à la dérogation « accessibilité »	Evoquer avec la collectivité propriétaire les problèmes induits au quotidien par la dérogation « accessibilité », et rechercher des solutions pour réduire l'impact sur les personnels
Problèmes d'odeurs (sanitaires et égouts)	Evoquer avec la collectivité propriétaire, en vue de les résoudre, les problèmes d'odeurs liés aux sanitaires et à l'écoulement des eaux usées
Nuisances sonores	Effectuer des mesures de niveau sonore dans certains lieux (hall, réfectoire, gymnase...), aux horaires d'affluence, afin d'identifier d'éventuels risques pour la santé des personnels et des usagers.
Nuisances sonores	En fonction des résultats des mesures, évoquer avec les collectivités propriétaires concernées, en vue de les résoudre, les problèmes de bruit relevés dans certains lieux.
Carence d'équipement à l'infirmerie	En lien avec la collectivité propriétaire, résoudre les problèmes de sous-équipement matériel de l'infirmerie
Absence de moyen de communication pour les enseignants d'EPS	Equiper l'équipe d'EPS d'un moyen de communication entre les installations sportives et l'établissement (Talkie-walkie, téléphone mobile...).
Méconnaissance de la « santé et sécurité au travail » par les personnels	Organiser une sensibilisation des personnels aux questions de Santé et Sécurité au travail, sous la forme d'une formation d'établissement, en collaboration avec le conseiller de prévention académique, le conseiller de prévention départemental et/ou l'inspecteur SST

Le point sur le manque de poste de principal-adjoint a fait débat entre l'administration et les OS, le SG disant que ça ne peut pas être l'objet d'une préconisation car ce serait l'administration qui demanderait à l'administration ...

La FSU propose donc deux avis.

AVIS n°3, proposé par la FSU (Adopté à l'unanimité) :

Dans le cadre de la visite du collège Antoine Chintreuil de Pont-de-Vaux, jeudi 30 mars 2017, le CHSCT de l'Ain a constaté que l'absence de poste de principal-adjoint avait un impact négatif sur les conditions de travail de tous les personnels, et ce, dans un contexte d'augmentation continue des effectifs d'élèves accueillis. Le CHSCT de l'Ain demande donc la création d'un poste de principal-adjoint au collège Antoine Chintreuil de Pont-de-Vaux.

Avis n°4, proposé par la FSU (Adopté à l'unanimité) :

Dans le cadre de la visite du collège Antoine Chintreuil de Pont-de-Vaux, jeudi 30 mars 2017, le CHSCT de l'Ain a constaté, pour les personnels comme pour les élèves, des conditions de travail dégradées, dues à la vétusté et à l'exiguïté des locaux. Aujourd'hui, l'établissement n'est plus adapté à l'accueil d'effectifs d'élèves en constante augmentation. Le CHSCT de l'Ain demande à l'employeur d'alerter la collectivité propriétaire sur cette situation.

FO propose alors deux autres avis. Le premier demande que les préfabriqués soient remplacés. **La FSU se dit gênée par le contenu de cet avis : il faut évidemment que la collectivité propriétaire trouve une solution, face à l'exiguïté des locaux, mais ce n'est pas le rôle du CHSCT de dire laquelle, et encore moins de demander qu'une situation précaire se pérennise.**

Avis n°5 proposé par FO (Adopté par 2 Pour et 5 Abstentions) :

Considérant l'utilité des deux préfabriqués au collège Chintreuil de Pont-de-Vaux qui est trop petit, considérant leur mauvaise isolation sonore, considérant leur humidité et les fuites d'eau, le CHSCTD de l'Ain se prononce pour que l'IA-DASEN intervienne auprès de la collectivité compétente pour qu'ils soient remplacés dès la rentrée 2017 par des préfabriqués neufs, chauffés, isolés, connectés à internet, équipés pédagogiquement et sécurisés.

Avis n°6 proposé par FO (Adopté à l'unanimité) :

Considérant l'augmentation des effectifs au collège Chintreuil de Pont-de-Vaux, considérant l'impossibilité d'agrandissement compte-tenu de la situation en centre-ville, considérant l'utilisation des salles à flux tendu, le CHSCTD de l'Ain demande à l'IA-DASEN de saisir la collectivité territoriale compétente pour étudier le calendrier et les modalités de la construction d'un nouveau collège à Pont-de-Vaux.

7. Choix des visites d'établissements pour 2017/2018

1ère visite : lycée de Ferney-Voltaire.

2ème visite : un collège en REP+ : Ampère ou Lumière à Oyonnax, Lumière ayant la préférence de l'administration, la FSU est plutôt pour celui où il y a une SEGPA pour poursuivre le travail sur les EBEP.

Décision reportée car absence de la DASEN.

3ème visite : école de l'Eglisette d'Oyonnax (choix à réexaminer également).

8. Préparation de la 1ère visite : Ferney

A la demande de la FSU, le CHSCT ira aussi à la nouvelle antenne de St Genis Pouilly, les modalités précises sont à voir rapidement.

9. Calendrier prévisionnel des instances, visites, et formation des élus CHSCT 2017-2018

Le CPD précise que le protocole sur la formation des membres du CHSCT a été validé avec l'ARACT. Objectifs : améliorer le cadre de la visite d'établissement et la conduite de l'entretien. Une journée de formation pour chaque CHSCTD aura lieu en mai/juin 2018 pour tous les élus et suppléants et une formation serait prévue pour le nouveau mandat. Pas de nouvelle de la formation sur les RPS...

La FSU souligne que l'employeur est défaillant, normalement il devait y avoir 5 jours de formation sur le présent mandat, il n'y en aura eu que 2, alors que c'est un vrai besoin.

Le SG en convient.

10. Mise à jour des DUER

Le CPD explique que les PPMS étaient la priorité cette année, que l'Education Nationale se pose la question de nommer des personnels de l'Education Nationale comme assistants de prévention dans les EPLE car on voit la limite des personnels territoriaux. L'ISST précise que le problème dans le 2nd degré est de savoir qui nommer.

Arrivée de la DASEN vers 18h10

La FSU demande s'ils auront une décharge, car ce n'est pas envisageable de faire tout ce travail, avec en plus un temps plein.

L'Administration répond que c'est difficile, qu'il n'y a pas encore de réponse. Par contre, les adjoints-gestionnaires sont formés.

La FSU estime qu'ils ne sont pas les plus à même de mener la rédaction du DUER, car souvent en situation de non compréhension du métier des enseignants... et vice versa.

L'ISST répond que les gestionnaires sont bien informés et que les nouveaux chefs d'établissement le sont dans leur formation. Pour les autres il y a eu une opération ponctuelle vers 2008-2009.

11 Bilan de l'enquête PES

Cette année, il y a eu 81 réponses parmi les 200 Professeurs des Ecoles Stagiaires, l'enquête est donc pleinement représentative.

La FSU pointe les voyants rouges : la charge de travail, le manque d'informations sur le déroulement de la formation, sur la titularisation, et l'état de santé inquiétant: 78 % déclarent un impact sur la santé de leur travail (parfois ou souvent) et 66 % des TMS (dus à la charge de travail?). Le taux de TMS n'a jamais été aussi élevé dans le cadre des visites.

Le médecin dit que ça mériterait de reposer la question dans quelques années et de croiser, car il s'agit pour eux d'un premier poste et donc d'un grand changement.

Concernant les problèmes des temps de trajets et de manque d'outils pratiques, la DASEN répond que c'est normal car c'est l'entrée dans le métier qui veut ça.

La FSU souligne le fort mécontentement par rapport au contenu et à l'organisation de la formation (3/4 des rubriques libres remplies) et sur l'appréciation de la charge de travail, jugée trop lourde.

La DASEN dit qu'il faut communiquer l'enquête à l'ESPE, que c'est forcément difficile pour les PES car ils sont à la fois fonctionnaires et étudiants, qu'ils sont d'autant plus dépourvus qu'ils commencent à prendre la classe.

La FSU appuie sur la nécessité de la transmettre car les PES changent chaque année et que le mécontentement ne peut donc pas s'exprimer en début d'année.

Le médecin intervient pour que les résultats des questions 24 et 25 (problèmes de voix et fatigues auditives) soient aussi partagés avec l'ESPE car ce sont des choses qui peuvent s'apprendre.

La FSU souligne qu'il est inquiétant de constater que des personnels vont travailler en étant malades (croisement des réponses aux questions 22 et 23).

2 Suivi des mesures

La DASEN ne veut pas y revenir et commence à s'agacer.

* Bilan du Groupe de Travail sur le numérique :

Il y a eu un GT en présence de Mr Pelletier, coordonnateur « TICE », avec des échanges très riches. Il a été retenu de se centrer sur trois facteurs de risques:

- Infobésité
- Altération de la frontière entre vie professionnelle et vie privée
- Formation

La DASEN estime que nous n'avons pas tous les leviers, car ce serait « un problème de société ».

La FSU démontre qu'il est possible d'améliorer les choses de façon concrète. Dans le secondaire, certains corps d'inspection envoient jusqu'à 117 messages électroniques annuels, y compris les week-ends et pendant les vacances scolaires, ou à des heures indues, alors que d'autres n'en envoient qu'une dizaine par an.

La DASEN réplique que « les enseignants ne sont pas obligés de les ouvrir »...

La FSU met en avant le rapport de subordination qui pousse les collègues à ouvrir quand même, ce qui a été confirmé par M Pelletier pendant le GT.

Le médecin observe avec malice qu'il faut aussi s'inquiéter de la santé psychique des personnels qui envoient les messages à de tels moments...

La DASEN reconnaît qu'il y a des pratiques abusives.

La FSU propose un travail de sensibilisation auprès des émetteurs qui ne se rendent pas compte de la quantité et de l'effet produit par leurs messages.

L'UNSA propose une charte, appuyée par l'ISST car une charte rassurerait les personnels pour qu'ils ne sentent pas obligés de répondre à leur supérieur immédiatement. Il propose aussi de se servir de l'enquête QVT pour demander une meilleure utilisation dans les secteurs où on identifierait une difficulté.

La FSU dit qu'il ne faut pas se limiter à une charte, qui ne répondra pas à tous les problèmes, rejointe par FO qui souligne le problème lié à la vitesse de communication en prenant pour exemple l'organisation du bac avec les informations envoyées beaucoup plus tard qu'avant comme des convocations reçues quelques jours avant au lieu de 15 jours.

La FSU renchérit : même si on dématérialise tout, le mail n'est pas la panacée, il y a risque de pertes d'informations, on peut trouver d'autres moyens, par exemple mettre un calendrier en ligne plutôt que d'envoyer des dates perlées.

La DASEN dit qu'on peut intégrer ces éléments dans la charte, que ce sera un premier pas mais que ça ne fera pas tout. La charte sera une référence académique.

L'ISST revient sur l'exemple des convocations de dernières minutes en conseillant de remplir une fiche SST.

La FSU remarque que la charte pourrait répondre à quelques problèmes mais que les situations sont très diverses en fonction des lieux, des métiers. On pourrait inciter les personnels à se réunir localement pour en discuter.

Un GT est décidé pour fin septembre et un autre courant novembre avec l'ISST et M Pelletier

* Bilan annuel des visites : renvoyé à plus tard vu l'heure.

* Collège d'Ambérieu : Mr Dalin est nommé officiellement principal. Un travail a été mené pour l'équipe et pour l'accueil des nombreux élèves allophones.

* Collège de Meximieux :

La DASEN estime qu'il s'agit d'une situation conflictuelle latente et ancienne. Une audience est prévue la semaine du 20 juin. Elle juge que le registre SST a été utilisé abusivement.

La FSU précise que certaines fiches sont clairement des appels au secours qui signalent de vrais risques, qui ne sont pas à prendre à la légère.

3 Protocole suicide.

Le CPD explique que ce protocole est celui qui a été rédigé en CHSCTA à partir du premier jet de 2013, qui ne fonctionnait pas bien ; les 3 CHSCTD de l'académie doivent maintenant se positionner.

Suit un débat sur la nécessité du protocole suicide alors qu'il y a un décret sur les accidents de travail. L'ISST explique que le protocole permet de diligenter une enquête plus tôt car si on s'en tient au décret, il faut attendre environ 2 ans que le suicide soit requalifié en accident du travail.

La FSU insiste sur le besoin d'un protocole pour cadrer les choses mais ce protocole ne règle pas le problème de la conduite à tenir en cas de désaccord entre les élus des personnels et l'administration sur l'existence ou non de lien entre le suicide et le travail et la difficile position du secrétaire du CHSCTD décrite dans le 3ème paragraphe.

L'ISST et le médecin interviennent en expliquant qu'il n'y a pas urgence à faire l'enquête, que ça prend du temps de récupérer les informations.

La FSU évoque la tentative de suicide au collège de Pélussin, dans la Loire.

La DASEN dit qu'elle ne sait rien de plus que ce qui a été dit dans la presse : après une altercation avec son chef d'établissement, le collègue a pris une grande quantité de médicament et n'est pas arrivé à destination.

La FSU souligne que le secrétaire (FSU) du CHSCTD42, censé, d'après le protocole, collecter l'avis des organisations, s'est retrouvé en difficulté car il n'a pas eu de réponse de l'UNSA et de FO.

L'UNSA interroge sur la qualité de la cellule d'écoute pour le suicide d'Oyonnax.

La DASEN s'agace en répondant que le médecin était là. Il y a 3 conseillers techniques sollicités immédiatement, dont le docteur Lapierre qui se déplace très souvent, il y a des personnels ressources, infirmières et personnels sociaux . Quand il y a besoin, le Dr Lapierre met en place la cellule immédiatement ou le lendemain matin.

Fin à 20h10 soit 6h10 de réunion !!!!

Les élus FSU en CHSCT de l'Ain :

- Nicolas JAMBON (SNES-FSU), secrétaire du CHSCTD01
- Blandine GIRARDET (SNUipp-FSU)
- Philippe MALLET (SNES-FSU)

